



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 Janvier 2012

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur BOURASSEAU Eric, Maire.

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, M. BRIZARD Philippe, M. GERARD Xavier, Mme PERCHER Christine, Mme FERRAND Anaïck, M. PAITEL Jean, M. HAISSANT Gérard, Mme HAMELINE Marie-Cécile, Mme LEROY Françoise, M. LIZE Amand, Mme ANDRIEUX Laurence, M. JAHIER Georges, M. CHOPIN Pascal, Mme GICQUEL Dominique, M. LOISEAU Hubert, M. DENIS Bernard,
Excusés : M. ADAM Joël, M. HAMON Joël, Melle LECOMTE Céline

Jean PAITEL à été élu secrétaire

SOMMAIRE

- *Création de poste*
- *Régularisation du temps de travail*
- *Assurances : Prolongation du contrat/Proposition d'un contrat d'étude*
- *Subvention Amendes de Police. Aménagement d'un plateau surélevé Rue du Sapin*
- *Prise en charge des frais de scolarité d'un élève scolarisé en classe spécialisée hors commune.*
- *Ecoles Privées : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une classe de découverte.*
- *Demande de subvention pour projet d'animation organisé par la bibliothèque municipale.*
- *Accueil de Loisirs Sans Hébergement : choix d'un prestataire de Service*
- *Participation de Raccordement à l'Egout*
- *Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption*
- *Restaurant scolaire : Acquisition de matériel*
- *Acquisition d'un tracteur espaces verts*

Création de poste

Par délibération du 06 décembre 2010, le Conseil Municipal avait créé 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet. Les horaires de ce poste nécessitant un ré-aménagement pour les besoins du service, le Conseil Municipal décide de le supprimer et de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet.

Régularisation du temps de travail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Isabelle DESBOIS, responsable de l'Accueil de Loisirs, a remis sa démission et qu'elle ne fait plus partie du personnel communal depuis le 1er janvier 2012.

Madame DESBOIS a été recrutée le 1er janvier 2011 en qualité d'adjoint d'animation de 2ème classe stagiaire suite à la reprise par la Commune de l'Accueil de Loisirs géré auparavant par l'Association Familiales Rurales.

Au vu du contrat de travail remis par Familles Rurales, Mme DESBOIS effectuait en 2010 : 972 heures de travail annuelles auxquelles s'ajoutaient 97,20 heures correspondant aux congés payés (10%), soit un total annuel de 1 069,20 heures qui a été repris comme base de temps de travail au 1er janvier 2011.

Or, fin décembre Mme DESBOIS a fait savoir qu'en réalité Familles Rurales la rémunérait 8 heures par jour de présence au Centre alors qu'elle en effectuait 10.

Il en est par conséquent déduit que les 972 heures de travail étaient réparties comme suit :

744h de présence au Centre (93 jours x 8h) + 228h de travail administratif et de préparation

Les autres animateurs qui interviennent à l'Accueil de Loisirs sont rémunérés sur une base de 10h par jour de présence.

Aussi Mme DESBOIS demande, dans le cadre de l'égalité de traitement, à bénéficier des mêmes conditions et revendique également le paiement de nombreuses heures de travail administratif et de préparation, soit un total de 257,15h.

Elle a perçu au cours de l'année 2011 la rémunération correspondant aux heures suivantes :

- Heures figurant sur le contrat : 1 069,20h
 - Heures complémentaires : 115,5h (à sa demande)
- TOTAL : 1 184,70 heures

Après re-calcul, son temps de travail réel a été de :

- Présence au Centre : 940h (94 jours x 10h)
 - Travail administratif + préparation : 228h
 - Congés payés : 116,80h
- TOTAL : 1 284,80 heures

En conséquence la Commune doit à Mme DESBOIS la rémunération correspondant à :
1 284,80h - 1 184,70h = 100,10 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de rémunérer à Mme DESBOIS Isabelle sur la base de 100,10 de travail. Cette rémunération lui sera versée fin janvier pour solde de tout compte.

Assurances

Prolongation du contrat : Le contrat d'assurances avec la société GROUPAMA étant échu depuis le 31/12/2011, le Conseil Municipal accepte une prolongation d'une année supplémentaire, à savoir jusqu'au 01/01/2013.

Proposition d'un contrat d'étude : La société PROTECTAS du Grand Fougeray, spécialiste en mission de conseil et d'assistance pour la souscription de contrat d'assurances auprès des Collectivités Territoriales, propose un contrat d'étude qui permettrait : une analyse complète des contrats existants et des risques encourus, de définir les besoins spécifiques à la commune, une mise en concurrence des assureurs, et une analyse précise des offres. Le Conseil Municipal accepte cette étude dont le montant s'élève à 2 500 € HT.

Subvention Amendes de Police. Aménagement d'un plateau surélevé Rue du Sapin

Depuis l'implantation de l'EHPAD du Père Brottier - rue du sapin, un aménagement piétonnier a été réalisé. Dans le cadre de cet aménagement, le Conseil Municipal, souhaite accentuer la sécurité de cette rue par l'implantation d'un plateau surélevé à proximité de la sortie de l'EHPAD. Une estimation des travaux a été réalisée et évaluée à environ 6000 € HT.

Le Conseil Municipal demande une subvention dans le cadre des recettes des Amendes de Police - dotation 2011 - programme 2012.

Prise en charge des frais de scolarité d'un élève scolarisé en classe spécialisée hors commune.

Conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifié, qui pose le principe de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques primaires et maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes, le Conseil Municipal accepte de participer au coût de fonctionnement d'un enfant de Pléchatel scolarisé en classe d'intégration à l'école publique élémentaire Jean Charcot de Guichen pour l'année 2011/2012. A titre indicatif, ce montant s'élevait en 2010 à 242.31 €.

Ecoles Privées : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une classe de découverte.

L'école privée St Michel et l'école privée du Chatellier organisent ensemble une classe de découverte à Vernou sur Brenne (37) du 03 au 06 avril 2012. 19 élèves de CM1-CM2 sont concernés à l'école St Michel et 27 à l'école du Chatellier.

Afin de réduire la participation financière des familles, les écoles sollicitent une subvention exceptionnelle de la Commune. La Commune attribuant 4€ par an et par enfant sur un cumul éventuel de 3 années, le Conseil Municipal accepte d'attribuer selon leur demande respective : 736 € à l'école Privée St Michel et 108 € à l'école Privée du Chatellier qui ne souhaite pas utiliser la totalité de l'aide pouvant lui être attribuée.

Demande de subvention pour projet d'animation organisé par la bibliothèque municipale.

Mr le Maire expose le devis de l'association "Histoires de Grandir" qui dans le cadre des animations de la bibliothèque municipale propose une animation destinée aux enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles. Dix interventions seront données durant l'année 2012, pour un montant total de 656 € TTC. Ce projet d'animation est accepté et une subvention est demandée à la Communauté de Communes dans le cadre du Contrat de Territoire.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement : choix d'un prestataire de Service

Depuis le 1er janvier 2011, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est municipal. Suite aux difficultés rencontrées et à la surcharge de travail occasionnée, le Conseil Municipal décide de faire appel à la Fédération Léo Lagrange pour la prise en charge de l'animation et la direction durant la période du 1er février au 25 avril 2012. Le suivi comptable et financier sera effectué par le service administratif de la Mairie.

Cette période permettra à la municipalité de lancer une procédure d'appel d'offres qui définira un nouveau prestataire de service. Le montant total de cette prestation est évalué à 18 350 € pour 3 mois. Ce contrat prendra effet au 1er février 2012.

Participation de Raccordement à l'Egout

Le conseil municipal décide d'appliquer la Participation de Raccordement à l'Egout. Celle-ci s'applique aux propriétaires des immeubles dont le permis de construire a été délivré postérieurement à la date de mise en service du réseau d'assainissement. Ils devront s'acquitter de la participation de raccordement à l'égout fixée à 600 euros. Cette taxe sera exigible un an après le dépôt de l'ouverture de chantier. Elle est effective à compter du 1^{er} janvier 2012.

Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur l'ensemble des biens suivants :

- Parcelle ZR 423, ZR 424, ZR 425 située 2 bis rue des Etangs.
- Parcelle ZP 104 située à la Havardière

Restaurant scolaire : Acquisition de matériel

L'acquisition d'un lave vaisselle ainsi que d'un robot-coupe légumes s'avère nécessaire pour le restaurant scolaire municipal. Les devis de la société Thirode de Lamballe sont retenus, à savoir :

- un lave vaisselle à 3828.80 € HT
- un robot coupe légumes à 1792.65 € HT

Acquisition d'un tracteur espaces verts

Monsieur le Maire présente les devis de trois établissements, relatifs à l'acquisition d'un tracteur espaces verts pour les services techniques.

- Iseki 33ch - Rigaud Motoculture de Bain de Bretagne : 32 200 € TTC (reprise déduite de l'ancien tracteur par cet établissement : 3500 €)
- John Deere 35ch - Jardiman de Pacé : 33 184 € TTC
- Kubota de 35ch - UGAP : 33 142.12 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir le moins disant, à savoir la société Rigaud Motoculture de Bain de Bretagne.

lus.